



HAL
open science

Les dimensions des maisons dans le royaume d'Arraphe

Brigitte Lion

► **To cite this version:**

Brigitte Lion. Les dimensions des maisons dans le royaume d'Arraphe. Cahier des thèmes transversaux ArScAn, 2015, XII, pp.347-354. hal-02278296

HAL Id: hal-02278296

<https://hal.science/hal-02278296v1>

Submitted on 4 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES DIMENSIONS DES MAISONS DANS LE ROYAUME D'ARRAPHE

Brigitte LION

Université de Lille 3, HALMA-IPEL

brigitte.lion@univ-lille3.fr

La présentation qui suit dérive d'un projet élaboré par Laura Battini, projet qui visait à comparer les données textuelles et archéologiques concernant les maisons¹. L'un des points de comparaison, le seul abordé ici pour des raisons de place, concerne la taille des maisons dans le royaume d'Arraphe, au XIV^e s. av. J.-C.². Trois sites de ce royaume ont livré des archives. Plus d'une centaine de tablettes proviennent de la capitale elle-même, Arraphe, située à l'emplacement de l'actuelle ville de Kirkouk : de ce fait, les fouilles n'y ont pas été possibles. Nuzi (Yorghhan Tepe), à une quinzaine de km au sud-ouest d'Arraphe, a fait l'objet de fouilles régulières, par des missions de Chicago puis de Harvard, entre 1925 et 1931 ; environ 6000 tablettes y ont été découvertes. Enfin à Tell al-Fahhar, à une quinzaine de km au sud-ouest de Nuzi, deux campagnes de fouilles régulières irakiennes, à la fin des années 1960, ont dégagé un bâtiment fortifié, dit le « palais vert », mais pas de maisons ; 645 tablettes proviendraient de ce site³. Du point de vue épigraphique, il existe donc trois corpus. Du point de vue archéologique, seule Nuzi a livré des maisons.

La comparaison porte donc sur les données chiffrées issues de la documentation épigraphique de ces sites et les données archéologiques propres à Nuzi.

PRÉSENTATION DE LA DOCUMENTATION ET DES TRAVAUX ANTÉRIEURS

Le rapport de fouilles de Nuzi, publié par R. F. S. Starr⁴, prête attention à l'architecture et indique le matériel trouvé dans chaque bâtiment et dans chaque pièce, mais souvent de façon sommaire. Tous les travaux sur l'architecture domestique à Nuzi dérivent de ce rapport. Ils portent sur la typologie des maisons⁵, sur la présence possible d'un étage et de structures couvertes⁶, ou sont consacrés à l'étude de maisons particulières⁷. Le *Magisterarbeit* d'A. Mönninghoff est pour l'instant inédit⁸.

D'un point de vue épigraphique, la documentation du royaume d'Arraphe, outre les textes administratifs trouvés dans le palais de Nuzi et dans certaines demeures, comprend de très nombreux lots d'archives familiales. Au sein de ces archives, nombre de contrats mentionnent les maisons : il s'agit d'achats, qui prennent le formulaire juridique de contrats d'adoption (c'est le cas pour tous les biens immobiliers : maisons, champs et vergers)⁹, d'échanges, de testaments, de dots... Les maisons n'y apparaissent que lorsqu'elles

THÈME VIII

¹ Je remercie L. Battini pour l'impulsion qu'elle a donnée à cette recherche, notamment par l'organisation d'un atelier à Lyon en 2007.

² Pour une présentation générale du site de Nuzi et de ses archives, voir Maidman, 1995, Stein, 2001 et Wilhelm, 2001.

³ Selon les calculs de Kolinski, 2005.

⁴ Starr, 1937 et 1939.

⁵ Novak, 1994 et 1999, Miglus, 1999.

⁶ Dezzi Bardeschi, 1998.

⁷ Battini, 2012, Kertai, 2012.

⁸ Mönninghoff, 2012.

⁹ Sur ce phénomène, voir Fincke, 2010.

changent de propriétaire. Le formulaire des contrats n'est pas homogène et les informations ne sont ni complètes, ni systématiques. Lorsque des précisions sur la maison sont données, elles peuvent concerner sa localisation (en zone urbaine ou rurale, avec parfois un toponyme), les voisins et les dimensions.

Ces informations ont été assez peu exploitées, sinon par C. Zaccagnini, qui a pris en compte les dimensions des maisons indiquées dans les textes de Nuzi et d'Arraphe¹⁰. Les tablettes publiées depuis 1979 permettent de compléter ces données¹¹.

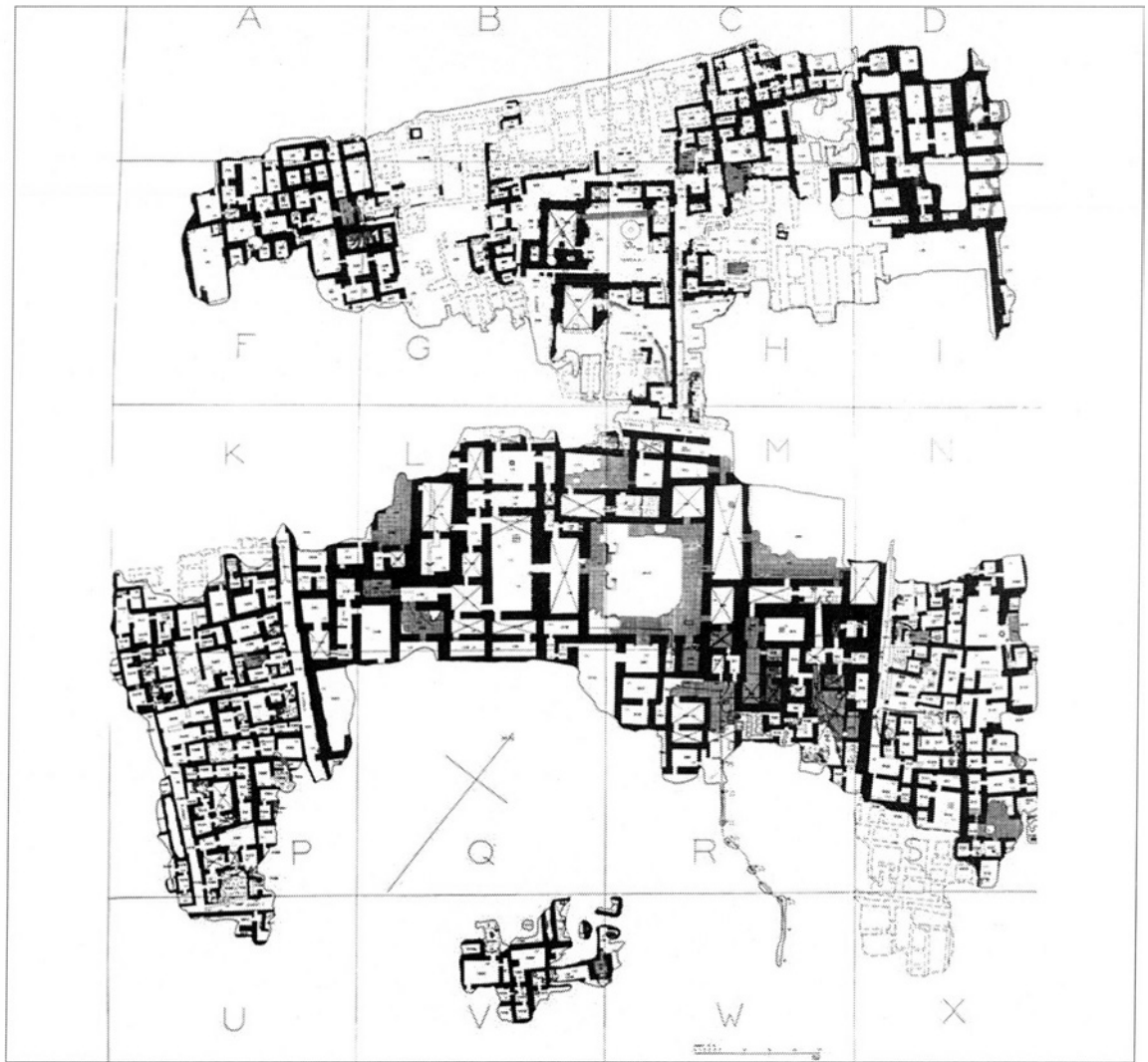


Fig. 1 : plan de Nuzi niveau II (d'après Starr 1937 pl.13).

Les dimensions des maisons sont toujours indiquées en coudées, *ammātu*, c'est-à-dire en mesures de longueur. On suppose ici que la valeur de la coudée à Nuzi est d'environ 50 centimètres. Il pouvait cependant y avoir des variations, puisqu'une maison est mesurée *ina mindati ša Tehip-[Tilla]*, « selon la mesure de Tehip-[Tilla] », qui est l'acheteur (JEN 588). Deux types d'indications concernant les dimensions des bâtiments peuvent être fournies : soit la longueur et la largeur, soit la superficie.

¹⁰ Zaccagnini, 1979, 39-45. Voir aussi Kolinski, 2001, 5-8, qui reprend la liste établie par Zaccagnini.

¹¹ Plusieurs centaines de tablettes ont été publiées, en particulier dans la série SCCNH. Le corpus rassemblé ici, même s'il n'est pas exhaustif, prend en compte ces publications.

LONGUEUR ET LARGEUR DES MAISONS

Maisons, pièces, parties de maisons

Le tableau 1 résume les données recueillies pour 16 maisons. La longueur est désignée par le terme *mūra*ku et la largeur par *rupš*u. Ces deux dimensions permettent de calculer la surface (pour des comparaisons avec les observations archéologiques) et le périmètre (pour des comparaisons avec les tablettes indiquant le périmètre des bâtiments). La surface moyenne est de 79 m². On peut s'interroger sur la façon dont étaient prises ces mesures, surtout quand elles concernent une pièce ou une partie de maison et non un bâtiment entier. Si les mesures sont prises à l'intérieur de la pièce, par exemple, elles correspondent à la surface habitable et non à la surface totale.

Texte	Longueur coudées / m	Largeur coudées / m	Surface au sol en m ²	Périmètre en m	Remarques
HSS 9 110	5 / 2,5	5 / 2,5	6,25	10	Pièce dans une maison, à Nuzi, à la campagne
Gadd 5	7 / 3,5	5 / 2,5	8,75	12	Pièce dans une maison
JEN 239: 11-15	12 / 6	9 / 4,5	27	21	Partie d'une maison
EN 9/1 126	18 / 9	7 / 3,5 ou 8 / 4	31,5 ou 36	25 ou 26	Maison à construire sur un terrain- <i>nakkatu</i> , dans la ville de Zimhalše.
Genava 15	16 / 8	8 / 4	32	24	À Āl-ilāni, en zone urbaine, à la porte (ou dans le quartier) du dieu Kinātu.
JEN 737	17 / 8,5	9 / 4,5 [?]	38,25 [?]	26 [?]	À l'intérieur de [Nuz]i [?] .
HSS 19 71	16 / 8	10 / 5	40	26	En zone urbaine. Partie de maison.
EN 9/2 10	36 / 18	4 / 2 et 5 / 2,5	40,5	41	Dans la ville haute de Nuzi, un côté donne sur la muraille.
HSS 13 161	25 / 12,5	8,5 / 4,25	53,125	33,5	À Āl-ilāni, en zone urbaine. Partie de maison.
HSS 19 79	25 / 12,5	8 / 4 et 9 / 4,5	53,125	33,5	En zone urbaine. Partie de la maison paternelle donnée en dot.
AASOR 16 58	25 / 12,5	9 / 4,5	56,25	34	Dans la ville haute de Nuzi, un côté donne sur la muraille.
JEN 239: 5-8	30 / 15	10 / 5	75	40	Maison.
IM 10856	22 / 11	15 / 7,5	82,5	37	À Āl-ilāni, porte (ou quartier) d'Adad-zilakku.
HSS 9 115	25 / 12,5	15 / 7,5	93,75	40	À Nuzi.
JEN 246	64 / 32	11 / 5,5	176	75	À Turša.
JEN 588	45 / 22,5	40 / 20	450	85	À l'intérieur de Nuzi, quartier de Nūriya.

Tabl. 1 : Données épigraphiques, longueur et largeur des maisons.

D'après ces données, on voit que certaines « maisons » ont une surface très réduite ; le terme É (*bītu*) ne correspond alors qu'à une pièce ou une partie de maison. Ce point est aussi éclairé par les textes. Par exemple, dans le testament Gadd 5, quatre fils se partagent l'héritage et la fille reçoit une part spécifique : un *imēru* de champ et une « maison » de 8,75 m², que ses frères doivent « faire », « parmi les maisons » faisant

partie de l'héritage. Il s'agit probablement d'une pièce réservée à la sœur dans une maison plus grande, ou construite à côté de celle-ci, qu'elle doit occuper jusqu'à son mariage. D'autres tablettes concernent des parties de maisons, vendues ou cédées : dans HSS 19 79, la maison représente la dot d'une fille, transférée à son époux ; l'un des voisins de la maison est le père de la fille, qui cède donc ici à son gendre une partie de sa demeure.

Inversement, certains transferts doivent permettre d'agrandir une demeure. Ainsi, par IM 10856, Tehip-Tilla fils de Puhi-šenni acquiert une maison voisine de la sienne, à Āl-ilāni.

Ces transferts ont dû entraîner des modifications, peut-être attestées par les données archéologiques.

Tentatives de localisation

On aimerait pouvoir faire un travail identique à ceux menés pour certaines maisons d'époque paléobabylonienne. E. Stone a étudié les lots d'archives familiales trouvés dans les demeures de Nippur et a tenté de mettre en rapport les contrats avec l'histoire de la maison dans laquelle ils ont été découverts¹². De même, à Sippar (Tell ed-Der), l'histoire de la maison du grand lamentateur Ur-Utu et des parcelles sur lesquelles elle est construite a pu être suivie sur un siècle et demi¹³. Mais une étude de ce type est difficile à mener pour Nuzi : il faut d'abord écarter tous les textes trouvés dans les fouilles irrégulières ou de provenance douteuse, puis tous ceux qui mentionnent des maisons sises ailleurs qu'à Nuzi, ou à la campagne.

Dans le tableau, seules les maisons mentionnées dans AASOR 16 58 et dans EN 9/2 10 sont situées avec certitude dans la ville haute (*kirhu*) de Nuzi, donc dans le secteur qui a été dégagé lors des fouilles (Fig. 1). Ces deux tablettes relèvent d'un même lot d'archives, celui d'Uthap-Tae fils d'Ar-tura. La première maison couvre une surface de 56,25 m². La seconde est plus petite, 40,5 m², et ses dimensions, de 2 à 2,5 m de large pour 18 m de long, sont surprenantes : elles semblent évoquer plusieurs pièces étroites en enfilade. Le fait que ces deux maisons soient proches de la muraille donne une précision importante. Mais à Nuzi, seuls les quartiers centraux de la citadelle ont été fouillés et la muraille elle-même n'a quasiment pas été dégagée. Les archives d'Uthap-tae, auxquelles appartenait la tablette AASOR 16 58, ont été trouvées dans la pièce S 110 du « groupe 17 » (EN 9/2 10 proviendrait de S 132, dans le « groupe 19 », mais il a pu y avoir une erreur d'enregistrement). Le grand-père d'Uthap-tae a possédé une maison dans ce quartier, qui a peut-être été partagée entre plusieurs descendants. Uthap-tae chercherait à racheter à ses cousins leur part d'héritage (dans EN 9/2 10) ou à acheter des biens à proximité de ceux de sa famille (dans AASOR 16 58). Si les biens décrits dans ces deux textes sont voisins ou proches de la maison d'Ar-tura et si la maison d'Ar-tura, ou une partie de celle-ci, correspond au groupe 17 où les archives de son fils Uthap-tae ont été trouvées, il faudrait chercher les maisons ou parties de maisons décrites dans ces textes entre le groupe 17 et la muraille orientale de la citadelle, ce qui correspondrait bien, dans les deux tablettes, à la précision « à l'ouest de la muraille »... donc dans un secteur qui n'a pas été dégagé.

PÉRIMÈTRE

Les contrats indiquent parfois le « périmètre » de la maison (*limītu*, souvent écrit à Nuzi *liwītu*) et précisent fréquemment qu'il est défini *ana hubballi*, expression traduite en générale par « le long de la clôture ». Faut-il comprendre que l'on mesure le terrain sur lequel la maison est bâtie, ou seulement que les dimensions de la maison sont prises à l'extérieur ? Mais certaines des maisons mesurées sont situées dans une citadelle et, si l'on prend pour référence celle de Nuzi, qui a été fouillée, l'urbanisme y est dense et les maisons se touchent, de sorte qu'il est rarement possible de faire le tour des unités d'habitation par l'extérieur. Le problème se pose aussi lorsque l'un des côtés de la maison donne sur le rempart (HSS 14 111: 18-23). Les dimensions sont peut-être mesurées à partir du toit en terrasse.

¹² Stone, 1987.

¹³ Janssen, Gasche et Tanret, 1994.

Texte	Périmètre en coudées	Périmètre en mètres	Surface maximale au sol en m ² (si le bâtiment est carré)	Remarques
HSS 14 111: 7-11	62	31	60,06	En zone urbaine, voisins: ..., maison.
HSS 14 111: 33-37	68	34	72,25	En zone urbaine, voisins: maisons
EN 9/1 6	74+ (74 à 78)	37+ (37 à 39)	85,56+ (jusqu'à 95,06)	
HSS 9 21	92,5	46,25	133,69	À Nuzi, en zone urbaine, un côté donne sur la muraille.
HSS 14 111: 12-17	100	50	156,25	Dans la citadelle, voisins: maisons.
HSS 14 111: 24-27	110	55	189,06	En zone urbaine, voisins: maisons
HSS 14 111: 28-32	110	55	189,06	En zone urbaine, dans la rue des tisserands, voisins: maisons.
EN 10/2 80 (= HSS 13 215+)	115	57,5	206,71	À Nuzi, en zone urbaine.
JEN 265: 7-12	136	68	289	À Nuzi, en zone urbaine, voisins: maisons
JEN 265: 16-21	137	68,5	293,35	À Nuzi, en zone urbaine, voisins: maisons.
HSS 14 111: 18-23	165	82,5	425,49	En zone urbaine, voisins: maisons, muraille.
HSS 14 111: 1-6	193	96,5	582,26	Voisins: une aire de battage en zone urbaine, une route et ...
JEN 750	230 [?]	115 [?]	826,56 [?]	Nuzi, dans la campagne. Voisin: un champ du palais.

Tabl. 2 : Données épigraphiques, périmètres des maisons.

Des données chiffrées sont conservées dans au moins 6 textes faisant référence à ce système ; l'un d'eux concerne 2 maisons, un autre 7. En tout, 13 maisons sont décrites de cette façon (cf. *tableau 1*) et la surface moyenne est de 270 m². Mais les surfaces du *tableau 2* ont été obtenues en supposant que le périmètre est celui d'une maison carrée (le périmètre est divisé par 4 et le chiffre obtenu est élevé au carré), ce qui correspond à la surface maximale envisageable pour la maison. Or si les maisons ont une surface rectangulaire, les mêmes périmètres correspondent à des surfaces inférieures. Ainsi une maison de 100 coudées = 50 m de périmètre, comme l'une de celles décrites dans HSS 14 111, peut avoir une longueur de 15 m et une largeur de 10, ce qui correspond à une surface de 150 m² et non 156,25 ; si la longueur est de 18 mètres et la largeur de 7, la surface n'est plus que de 126 m², etc.

Il n'est pas exclu qu'une méthode de mesure ait été préférée à une autre en fonction de la taille approximative de la maison, mais on ignore pourquoi la mesure du périmètre était choisie.

JEN 750 évoque une maison beaucoup plus grande que les autres, située à la campagne, où il est évidemment plus facile de construire de vastes bâtiments. Le terrain voisin est un champ et on peut se demander si le terrain vendu est tout entier bâti. Il est vendu avec un puits (ou une citerne) construit en briques cuites.

HSS 14 111 donne les périmètres de 7 maisons sans indiquer dans quelle localité elles se trouvent ; toutes sont en zone urbaine, la quatrième se situe même dans la citadelle. Le document provient de la résidence de Šilwa-Teššub, le fils du roi, sur le tell nord-ouest. La première maison décrite dans la liste appartient à

Ammin-naya, qui est peut-être la mère du prince et dont les archives étaient conservées avec les siennes. Si les autres maisons lui appartiennent aussi, elles pourraient être situées à Nuzi, mais aussi à Arraphe, voire ailleurs.

COMPARAISON AVEC LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES

Ces données chiffrées peuvent être comparées aux informations archéologiques disponibles pour Nuzi, d'autant plus aisément que celles-ci ont déjà été regroupées par M. Novak¹⁴. Pour chaque maison entièrement conservée, il a calculé la surface au sol, qu'il faut distinguer de la surface habitable : en effet, les murs des maisons sont souvent très épais et, si l'on soustrait leur surface de celle de l'ensemble de la maison, la surface habitable se réduit à 53% en moyenne de la surface au sol. Je récapitule dans les tableaux 3 et 4 les données qu'il obtient, les numéros des maisons étant ceux des « *Groups* » définis dans le rapport de fouilles de R. F. S. Starr. Elles concernent deux niveaux contemporains de la domination mittanienne : *stratum* II, d'où proviennent les archives et *stratum* III, immédiatement antérieur. Certaines maisons n'apparaissent pas dans les tableaux, car elles n'ont pu être fouillées que partiellement. Enfin il faut rappeler que ces données concernent exclusivement les maisons de la citadelle de Nuzi et ne sont peut-être pas applicables aux maisons qui se trouvent hors les murs, fût-ce en zone urbaine. L'étude de M. Novak n'inclut pas non plus les résidences des deux petites buttes au nord du tell central. Quant aux maisons qui se situent à la campagne, ou dans d'autres villes du royaume d'Arraphe, elles n'ont pas été fouillées et les données archéologiques sont donc inexistantes.

Maison (« Group »)	Surface totale au sol en m ²	Surface habitable en m ²
20	95,14	49,9
32	96	69,68
12	101,80	43,98
5	127,84	76,77
8	146,88	71,11
10	155,44	89,22
6	169	86,38
2	190,40	104,16
9	193,68	122,36
3	238	?
19	300,60	194,01

Tabl. 3 : Données archéologiques, *Stratum* II.

Maison (« Group »)	Surface totale au sol en m ²	Surface habitable en m ²
13	70	32
7	86,40	52,16
5	216	?
6	260	?
11	330	106,69
2	414	245,30
4	416	150,17

Tabl. 4 : Données archéologiques, *Stratum* III.

Le tableau 5 rassemble ces différentes données, pour permettre de comparer les surfaces des maisons calculables ou estimables à partir des textes et celles connues par l'archéologie, en les classant par tranches de 25 m², puis de 50 m² au-delà de 200 m². Les surfaces calculées à partir des longueurs et largeurs sont souvent assez petites et se rapprochent des surfaces habitables connues par l'archéologie, ce qui tendrait à conforter l'idée que les mesures étaient prises à l'intérieur des pièces. En revanche les surfaces obtenues à partir des périmètres indiqués par les textes (rappelons qu'il s'agit de surfaces maximales et que toutes les maisons concernées ne sont pas situées à Nuzi, ni dans une citadelle) se rapprochent plutôt des surfaces totales, ce qui conviendrait bien si les mesures sont prises par l'extérieur.

¹⁴ Novak, 1994, 375-378.

	Données épigraphiques: Surface calculée d'après longueur et largeur (tableau 1)	Données épigraphiques: surface maximale calculée d'après le périmètre (tableau 2)	Données archéologiques: surface habitable (tableaux 3 et 4)	Données archéologiques: surface totale (tableaux 3 et 4)
0 à 25 m ²	HSS 9 110, Gadd 5			
25 à 50 m ²	JEN 239: 11-15, EN 9/1 126, Genava 15, JEN 737, HSS 19 71, EN 9/2 10		Maisons 20 et 12 (<i>stratum</i> II), 13 (<i>stratum</i> III)	
50 à 75 m ²	HSS 13 161, HSS 19 79, AASOR 16 58	HSS 14 111: 7-11 et 33-37	Maisons 32, 8 (<i>stratum</i> II), 7 (<i>stratum</i> III)	Maison 13 (<i>stratum</i> III)
75 à 100 m ²	JEN 239: 5-8, IM 10856, HSS 9 115	EN 9/1 6	Maisons 5, 10 et 6 (<i>stratum</i> II)	Maisons 20 et 32 (<i>stratum</i> II), 7 (<i>stratum</i> III)
100 à 125 m ²			Maisons 2 et 9 (<i>stratum</i> II), 11 (<i>stratum</i> III)	Maisons 12 et 5 (<i>stratum</i> II)
125 à 150 m ²		HSS 9 21		Maison 8 (<i>stratum</i> II)
150 à 175 m ²		HSS 14 111: 12-17	Maison 4 (<i>stratum</i> III)	Maison 10 (<i>stratum</i> II)
175 à 200 m ²	JEN 246	HSS 14 111: 24-27 et 28-32	Maisons 19 (<i>stratum</i> II)	Maisons 6, 2 et 9 (<i>stratum</i> II)
200 à 250 m ²		EN 10/2 80	Maison 2 (<i>stratum</i> III)	Maisons 3 (<i>stratum</i> II), 5 (<i>stratum</i> III)
250 à 300 m ²		JEN 265 (2 maisons)		Maison 6 (<i>stratum</i> III)
300 à 350 m ²				Maison 19 (<i>stratum</i> II), 11 (<i>stratum</i> III)
350 à 400 m ²				
400 à 450 m ²	JEN 588	HSS 14 111: 18-23		
450 à 500 m ²				Maisons 2 et 4 (<i>stratum</i> III)
+ de 500 m ²		HSS 14 111: 1-6 ; JEN 750		

Tabl. 5 : Comparaison entre les surfaces des maisons d'après les données épigraphiques et les surfaces habitables et totales des maisons exhumées à Nuzi.

EN GUISE DE CONCLUSION: UNE DISPUTE À PROPOS D'UN MUR...

La tablette EN 9/1 426 contient un procès qui oppose Hašip-ukur à Tuppiya fils d'Ehliya. Ce dernier a, dans un premier temps, gagné devant les juges de la ville d'Ašhušši un procès contre une femme, Hašip-turi, à propos de bois, apparemment de poutres, qui reposaient sur un mur lui appartenant. On peut penser que le mur était mitoyen et que Hašip-turi a indûment empiété sur la propriété de son voisin. Elle a donc été condamnée à lui payer un boeuf. Dans un second temps, Hašip-ukur se manifeste, arguant du fait que c'est lui, et non Tuppiya, qui est le propriétaire de la maison ; peut-être veut-il, à ce titre, prendre le boeuf. Les juges proposent un partage entre les deux hommes, solution que Tuppiya refuse. La fin de l'histoire est peu claire. Mais si les limites entre les propriétés posaient autant de problèmes au XIV^e s. av. J.-C. et s'il était difficile pour les juges de savoir à qui exactement appartenait un mur, il risque d'être encore plus délicat pour les archéologues et les épigraphistes d'en juger 35 siècles plus tard...

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- BATTINI L. 2012. Tradition et innovation dans l'architecture domestique de Nuzi. Étude architecturale et socio-économique de la maison de Šurki-Tilla. In : ABRAHAMI P. et LION B. (ed.) *The Nuzi Workshop at the 55th Rencontre Assyriologique Internationale (July 2009, Paris)*. SCCNH 19 : p. 87-117. Bethesda.
- DEZZI BARDESCHI C. 1998. Quelques considérations à propos de l'architecture de l'agglomération hourrite de Nuzi. In : DE MARTINO S. et IMPARATI F. (ed.) *Studi e Testi I. Eothen 9* : 49-63. Firenze.
- DOSCH G. 1996. Houses and households in Nuzi: The inhabitants, the family and those dependent on it. In : VEENHOF K. R. (ed.), *Houses and Households in Ancient Mesopotamia. Papers read at the 40th Rencontre Assyriologique Internationale, Leiden, July 5-8, 1993*. PIHANS 78 : 301-308. Leiden.
- FINCKE J. 2010. Zum Verkauf von Grundbesitz in Nuzi. In: Fincke J. (ED.), Festschrift für Gernot Wilhelm anlässlich seines 65. Geburtstages am 28. Januar 2010: 125-141. Dresden.
- JANSSEN C., GASCHE H. et TANRET M. 1994. Du chantier à la tablette. Ur-Utu et l'histoire de sa maison à Sippar-Amnānum. In : GASCHE H., TANRET M. et JANSSEN C. (ed.) *Cinquante-deux réflexions sur le Proche-Orient ancien offertes en hommage à Léon De Meyer*, MHEO 2 : 91-123. Louvain.
- KERTAI D. 2012. Organising the Interaction Between People: a New Look at the Elite Houses of Nuzi. In : WILHELM G. (ed.) *Organization, Representation, and Symbols of Power in the Ancient Near East. Proceedings of the 54th Rencontre Assyriologique Internationale at Würzburg, 20–25 July 2008* : 519-530. Winona Lake.
- KOLINSKI R. 2001. *Mesopotamian dimātu of the Second Millenium BC*. BAR International Series 1004. Oxford : Archaeopress.
- KOLINSKI R. 2005. The Archives of Tell Faḫḫar Revisited. In : OWEN D. I. et WILHELM G. (ed.), *General Studies and Excavations at Nuzi 11/1*, SCCNH 15 : 195-198. Bethesda.
- MAIDMAN M. P. 1995. Nuzi: Portrait of an Ancient Mesopotamian Provincial Town. In SASSON J. M. (ed.) *Civilizations of the Ancient Near East* : 931-947. New York.
- MIGLUS P. A. 1999. *Städtische Wohnarchitektur in Babylonien und Assyrien*. *Baghdader Forschungen 22*. Mainz am Rhein : Philipp von Zabern.
- MÖNNINGHOFF A. 2012. *Eine sozialtopographische Analyse der Wohngebiete von Nuzi*, München, Magisterarbeit inédit sous la direction de M. Novák, Ludwig-Maximilians-Universität.
- NOVÁK M. 1994. Eine Typologie der Wohnhäuser von Nuzi. *Baghdader Mitteilungen 25*: 341-446.
- NOVÁK M. 1999. The Architecture of Nuzi and its Significance in the Architectural History of Mesopotamia. In: OWEN D. I., WILHELM G. (ed.), *Nuzi at Seventy-Five*, SCCNH 10 : 123-140. Bethesda.
- STARR R. F. S. 1937. *Nuzi, volume 2, Plates and Plans*. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.
- STARR R. F. S. 1939. *Nuzi, volume 1, Text*. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.
- STEIN D. 2001. Nuzi. B. Archäologisch. *RIA 9* : 639-647.
- STONE, E. C. 1987. *Nippur Neighborhoods*. SAOC 44. Chicago : The Oriental Institute of the University of Chicago.
- WILHELM G. 2001. Nuzi. A. Philologisch. *RIA 9* : 636-639.
- ZACCAGNINI C. 1979. *The rural landscape of the land of Arrapha*. *Quaderni di Geografia Storica 1*. Rome : Università di Roma.